

Résumé

concernant la modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général

La commune d'Ettelbruck souhaite modifier ponctuellement la partie graphique de son Plan d'Aménagement Général (PAG) pour la construction d'une maison relais afin d'accueillir environ 300 enfants.

La modification ponctuelle concerne une parcelle et une partie de parcelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune d'Ettelbruck, situées entre le Chemin de l'Auberge et la rue Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, et dont la commune est propriétaire.

L'objet de la demande vise à reclasser les terrains, actuellement en « zone de moyenne densité » et en « zone de faible densité », couvertes par « un plan d'aménagement particulier », en « zone de bâtiments et d'aménagements publics » et en « zone de verdure » pour y construire une maison relais.

Cette modification ponctuelle permettra de répondre à une demande accrue de la population de la commune pour avoir une place pour leurs enfants dans une maison relais.

Le choix du site pour accueillir une telle structure s'est porté sur celui-ci car la commune ne dispose pas d'un autre lieu adapté. Qui plus est, le site à reclasser est bien relié au réseau des chemins piétonniers et cyclables de la commune. En effet, il se situe en face de la passerelle existante permettant aux piétons de traverser l'Alzette et ainsi rejoindre les différents équipements publics situés à proximité tels que les sites scolaires, le hall sportif, etc. Sur un des terrains, se trouve l'ancien bâtiment de l'auberge de jeunesse qui sera démolit aux vues de son état.

Vue la topographie du site, en forte pente, la construction devra être bien intégrée dans le paysage. L'arbre remarquable situé sur le site à reclasser est à sauvegarder et à intégrer dans la planification du site.